

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le **16 juin à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté VITRY, CHAMPAGNE ET DER se sont réunis à la salle des Fêtes de Frignicourt – Place du Général Leclerc – 51300 FRIGNICOURT, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 10 juin 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte des Mairies de ABLANCOURT, ARZILLIERES-NEUVILLE, AULNAY-L'AITRE, BIGNICOURT-SUR-MARNE, BLACY, BLAISE-SOUS-ARZILLIERES, BREBAN, CHAPELAINE, CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT, COOLE, CORBEIL, COURDEMANGES, COUVROT, DROUILLY, FRIGNICOURT, GLANNES, HUIRON, HUMBAUVILLE, LA CHAUSSEE-SUR-MARNE, LE MEIX-TIERCELIN, LES RIVIERES-HENRUEL, LIGNON, LOISY-SUR-MARNE, MAISONS-EN-CHAMPAGNE, MARGERIE-HANCOURT, MAROLLES, PRINGY, SAINT-CHERON, SAINT-OUEN-DOMPROT, SAINT-UTIN, SOMPUIS, SOMSOIS, SONGY, SOULANGES et VITRY-LE-FRANÇOIS, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, BOUTROY (suppléant de M. DHYEVRE), PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mmes LEROY-DUCARDONNOY, TRUMAUT, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, FELICETTI, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT, DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION (à partir de 18h08), GÉRARD, DESANLIS, Mme HERMONVILLE, MM. POIRISSE, DURAND (suppléant de Mme GEOFFROY), NOBLET, Mmes ROBIN, PÉPIN, MM. JEAN, ROYER, Mme LOISELET (suppléante de M. LEPAGE), MM. PASSINHAS, BONETTI, MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, MARQUET, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mmes CAILLAU, BLAND, BUCHHEIT, MM. TRIOLET (à partir de 18h11), ROCH.

Absents excusés : MM. FORTIN, TROLIO, GUÉLORGET, GONTHIER, BLONDEAU, Mmes OFLAZOGLU, GUÉRINOT, THOMAZÉ, MOREAU, MM. VIGNEAU, JOURNAUX, VILARD, SIMONNOT.

9 pouvoirs ont été déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. TROLIO donne pouvoir à Mme FELICETTI,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à M. LEVASSEUR,
- ✓ M. BLONDEAU donne pouvoir à Mme BOBLIQUE,
- ✓ Mme OFLAZOGLU donne pouvoir à Mme HUILLET,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. BOURA,
- ✓ Mme THOMAZÉ donne pouvoir à Mme BLOND,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à Mme BLAND,
- ✓ M. VIGNEAU donne pouvoir à M. HOUDAYER,
- ✓ M. JOURNAUX donne pouvoir à M. MARQUET.

Secrétaire de séance : M. Romain DESANLIS.

FINANCES

BUDGET ANNEXE TVA « CENTRE D'AFFAIRES » COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - VOTE

Rapporteur : Monsieur Olivier DELCOMBEL

Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

La Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le compte financier unique qui est soumis à votre approbation retrace l'ensemble des opérations réalisées, en recettes et en dépenses, au cours de l'exercice 2025 pour le budget annexe TVA « Centre d'Affaires ».

Celui-ci est voté hors taxe et les deux zones d'activités sont identifiées en services distincts.

- Les réalisations propres à l'exercice 2025 se résument ainsi :

Résultat de l'exercice 2025	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Dépenses réalisées	22 149,15	102 717,85	124 867,00
Recettes réalisées	52 213,97	101 113,38	153 327,35
Résultat de l'exercice	30 064,82	-1 604,47	28 460,35

- Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice précédent, et de la part affectée à l'investissement pour l'exercice 2025, les résultats d'exécution du budget 2025 se présentent ainsi :

	Résultat clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2025	Résultat de clôture 2025
investissement	-9 077,97	9 077,97	30 064,82	20 986,85
fonctionnement	2 524,51	0,00	-1 604,47	920,04
TOTAL	-6 553,46		28 460,35	21 906,89

- Le résultat global de clôture de l'exercice 2024 est excédentaire de 94.776,24 € toutes sections confondues.

	Résultat clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2024	Restes à réaliser	Résultat de clôture 2024
Investissement	-9 077,97	9 077,97	30 064,82	0,00	20 986,85
Fonctionnement	2 524,51	0,00	-1 604,47	0,00	920,04
TOTAL	-6 553,46		28 460,35		21 906,89

- Le résultat global de clôture de l'exercice 2025 est donc excédentaire de 21.906,89 €.

Je vous donne quelques précisions sur le contenu de chacune des sections du compte financier unique 2025.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1) DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Dépenses totales prévues **53.219,97 €**
Dépenses totales réalisées **22.149,15 €**

Ce qui représente un taux de réalisation de 41,62 %

(20.171,94 € en 2024 ; 23.511,41 € en 2023 ; 21.818,93 € en 2022).

Ces dépenses concernent :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
21	Immobilisations corporelles	21 642,00	0,00	0,00%
Total dépenses d'équipement				
16	Emprunts et dettes assimilés	22 500,00	22 149,15	98,44%
Total des dépenses financières				
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
001		9 077,97		
Total des dépenses d'investissement		53 219,97	22 149,15	41,62%

Les dépenses réelles s'élèvent à 22.149,15 € et se décomposent :

	CFU 2025	Rappel CA
Remboursement de la dette en capital	20 051,15 €	19 710,94 €
Dépôt et cautionnement	2 098,00 €	461,00 €
acquisition ordinateurs portables	0,00 €	0,00 €
Total	22 149,15 €	20 171,94 €

Aucune dépense d'ordre n'est comptabilisée

2) RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Recettes totales prévues **53.219,97 €**
Recettes totales réalisées **52.213,97 €**

Ce qui représente un taux de réalisation de 98,11 %

(25.805,77 € en 2024 ; 7.688,51 € en 2023 ; 7.366,12 € en 2022).

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
10	Dotations	9 077,97	9 077,97	
16	Dettes financières : dépôts et cautionnement	2 000,00	994,00	49,70%
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	9 077,97	
040	Opérations ordre transfert sections	42 142,00	42 142,00	100,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement			42 142,00	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Total des recettes d'investissement		53 219,97	52 213,97	98,11%

Les recettes réelles pour l'exercice 2025 s'élèvent à 9.077,97 € correspondant à l'excédent capitalisé 2024 au compte 1068.

Les recettes d'ordre comprennent l'amortissement pour un montant de 42.142,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses totales prévues **112.642,00 €**
Dépenses totales réalisées **102.717,85 €**

Ce qui représente un taux de réalisation de **91,19 %**

(88.064,05 € en 2024 ; 99.770,83 € en 2023 ; 78.323,38 € en 2022)

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
011	Charges à caractères générale	54 799,00	46 216,10	84,34%
012	Charges de personnel	2 001,00	2 000,18	99,96%
65	Autres charges de gestion courante	3 900,00	3 829,26	98,19%
Total dépenses gestion courante		60 700,00	52 045,54	85,74%
66	charges financières	9 300,00	8 141,30	87,54%
67	charges exceptionnelles	200,00	105,00	
68	Provisions	300,00	284,01	
Total des dépenses financières		9 800,00	8 530,31	87,04%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		70 500,00	60 575,85	85,92%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	42 142,00	42 142,00	100,00%
Total des dépenses d'ordre		42 142,00	42 142,00	100,00%
Total des dépenses de fonctionnement		112 642,00	102 717,85	91,19%

Les dépenses réelles s'élèvent à **60.575,85 €**, et concernent :

	CFU 2025	Rappel CA 2024
Taxe foncière	19 652,00 €	19 796,00 €
Entretien des bâtiments	2 588,59 €	5 640,07 €
Fluides	15 611,07 €	12 191,65 €
les frais de téléphonie	2 421,61 €	2 360,41 €
Assurance multirisque	3 928,32 €	3 613,21 €
Contrats de prestations de service	1 392,00 €	
fournitures, abonnement	622,51 €	789,34 €
Provision pour créances douteuses	284,01 €	746,63 €
Charges antérieures	105,00 €	
Créances éteintes	3 829,26 €	0,40 €
Frais de structure	2 000,18 €	2 000,18 €
Intérêts des emprunts	8 141,30 €	9 660,19 €
Total	60 575,85 €	56 798,08 €

Les dépenses d'ordre concernent les amortissements pour un total de 42.142,00 € concernent les amortissements.

2) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes totales prévues **112.642,00 €**

Recettes totales réalisées **101.113,38 €**

Ce qui représente un taux de réalisation de 89,77 %

(76.848,14 € en 2024 ; 100.014,27€ en 2023 ; 52.073,50 € en 2022).

Les recettes réelles s'élèvent à **110.117,49 €**. Les produits courants augmentent mais il n'y a pas de vente pour 2025.

RECETTES FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025
	autres produits de gestion		
75	courante	110 117,49	100 481,93
Total recettes de gestion courante		110 117,49	100 481,93
78	Reprise de provision	0,00	631,45
	Excédent d'exploitation reporté n-1		
002		2 524,51	
Total des recettes de fonctionnement		112 642,00	101 113,38

Celles-ci concernent :

	CFU 2025	Rappel CA 2024
Loyers facturés	54 591,88 €	54 161,59 €
Charges	5 782,54 €	3 384,70 €
Recouvrement sur admissions en non valeur	756,00 €	301,85 €
Subvention BP	39 351,51 €	19 000,00 €
Reprise de provision	631,45 €	
Total	101 113,38 €	76 848,14 €

Les produits courants augmentent entre 2024 et 2025 mais il n'y a pas de recette exceptionnelle ce qui explique la baisse des recettes de fonctionnement.

Il n'y a pas de recettes d'ordre pour la section de fonctionnement.

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 9 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu la délibération 2026-18 du 3 mars 2026 relative au vote du budget primitif 2026 du budget annexe T.V.A « zones d'activités VITRY-MAROLLES »

Vu la délibération 2026-43 du 12 mai 2026 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°105 du 23 septembre 2025 relative à la suppression du budget annexe Centre d'affaires au 1^{er} janvier 2026,

Vu l'avis favorable du bureau de communauté en date du 2 juin 2026,

Considérant que les écritures passées sont conformes à celles du compte de gestion du receveur,

1°/ donne acte de la présentation du compte financier unique du budget annexe T.V.A « Centre d'Affaires » ;

2°/ approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe T.V.A « Centre d'Affaires », lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 102.717,85 €	Dépenses de l'exercice : 22149,15 €
Recettes de l'exercice : 101.113,38 €	Recettes de l'exercice : 52.213,97 €
Résultat de l'année :- 1.604,47 €	Résultat de l'année : 30.064,82 €
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 2.524,51 €	Excédent : €
Déficit : ... €	Déficit : -9.077,97 €
Résultats cumulés clôture : 920,04 €	Résultats cumulés clôture : 20.986,85 €
Restes à réaliser Dépenses : 0,00 €	Restes à réaliser Dépenses : 0,00 €
Restes à réaliser Recettes : 0,00 €	Restes à réaliser Recettes : ... €
Résultats corrigés clôture : 920,04 €	Résultats corrigés clôture : 20.986,85 €
RÉSULTAT GLOBAL : 21.906,89 €	

3°/ reconnaît l'absence de restes à réaliser ;

4°/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ constate que la reprise anticipée des résultats au budget primitif du budget principal 2026 est conforme aux résultats exposés ci-dessus ;

6/ considère l'excédent de fonctionnement pour un montant de 920,04 € ;

7°/ considère l'excédent d'investissement pour un montant de 20.986,85 € se décomposant ainsi :

- un solde excédentaire de clôture de 46.446,35 €
- un solde de reste à réaliser de 0,00 €
- et décide d'inscrire :
- au compte R.002 « Excédent de fonctionnement reporté » 920,04 €
- au compte R.001 « Excédent d'investissement reporté » : 20.986,85 €

8°/ donne pouvoir à Monsieur le Président à signer le compte financier unique et à pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée
par : **56 avis favorables,**
2 abstentions : Mme BUCHHEIT, M. TRIOLET.

Le secrétaire de séance,
Romain DESANLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,
Sébastien MIRGODIN



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le - **1 JUIL. 2026**
et de la publication le - **1 JUIL. 2026**
ou de la notification du

Signature
Pour le Maire,
Par délégation,
Pour la Directrice Générale des Services empêchée,
Le Directeur Général Adjoint,
Alexandre GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.